

José CAPEL FERRER
Division des transports
Commission économique pour l'Europe
NATIONS UNIES

Je suis très heureux de participer à ce séminaire, d'autant plus que la facilitation des transports est depuis plus d'un demi-siècle un objectif prioritaire de mon organisation. Nous avons une expérience de facilitation des transports en Europe. Une Europe qui est un continent divisé en de nombreux pays et où le problème se pose à tous les niveaux possibles, depuis l'harmonisation des réglementations, en passant par le développement des réseaux cohérent en infrastructure et en terminant par le passage des frontières.

Je voudrais souligner que ce séminaire est inscrit au programme de travail du Comité des transports intérieurs, qui est l'organe supérieur en matière de transport de la Commission économique pour l'Europe depuis très longtemps, et je suis très heureux que finalement, même si limité à la partie occidentale de la Méditerranée, il ait pu avoir lieu. Je tiens à remercier très chaleureusement le Ministère espagnol des Travaux publics d'avoir soutenu ce séminaire et le CETMO de l'avoir organisé.

J'ai préparé, pour ceux qui ne nous connaissent pas trop, une petite présentation que j'essaierai de faire brièvement, mais qui vous donnera au moins peut-être un aperçu de ce que nous pouvons offrir aux pays de la Méditerranée du sud en matière de facilitation des transports de marchandises.

L'intégration économique euro-méditerranéenne, qui est promue depuis quelques années, est à la fois une opportunité et un défi pour les pays de la région. Nous sommes convaincus que les pays de la Méditerranée Occidentale, et notamment de la Méditerranée du sud, doivent saisir cette opportunité, parce qu'elle est très importante pour s'intégrer dans l'économie européenne et dans l'économie mondiale. La clé, ou l'une des clés, pour relever ce défi est le développement de transports euro-méditerranéens efficaces, sûrs et respectueux de l'environnement.

La région de la Méditerranée n'est pas une région facile du point de vue des transports. Il y a certains obstacles : d'abord, c'est une région périphérique par rapport aux centres industriels et urbains majeurs de l'Europe, ce qui implique des coûts de transport plus élevés que pour d'autres régions. Ensuite, il y a des passages de frontières difficiles, comme un peu partout en Europe, même si la situation s'est beaucoup améliorée. Il y a en plus, dans les transports des marchandises, les ports. Il n'y a pas un seul, mais deux ports, puisqu'il y en a un de chaque côté de la Méditerranée et les ports sont des interfaces entre les modes de transport. Ils constituent des frontières additionnelles. Je crois que cette notion est importante, car cela complique extraordinairement le transport des marchandises. Il y a aussi des normes de transport hétérogènes.

Dans une large mesure, transports en Méditerranée veut dire transports euro-méditerranéens. C'est pourquoi faciliter le transport en Méditerranée Occidentale exige une coopération entre les deux rives de la Méditerranée. Il s'agit là d'une évidence, mais il faut quand même le dire.

L'Union européenne s'est engagée, elle va proposer son programme sur 3-4 ans. Même si elle n'a cependant pas considéré opportun d'apporter son soutien explicite et matériel à ce séminaire, nous sommes en droit d'attendre des fruits de ce programme.

Il y a aussi les organes de l'ONU, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Asie Occidentale, mais il y a aussi le CETMO, qui est, je le rappelle, une émanation de la Commission économique pour l'Europe et qui travaille sous nos hospices. Le travail de facilitation des transports en Europe est structuré, dans mon organisation, sous le Comité des transports intérieurs, qui est le forum de coopération paneuropéenne en matière de transports. C'est une structure intergouvernementale spécialisée et efficace, qui travaille depuis 1947. Elle a produit des normes internationales qui assurent un haut niveau d'efficacité, de sécurité et de protection de l'environnement dans les transports. Nous travaillons en étroite coopération avec la Commission européenne.

Sous le Comité des transports intérieurs, il y a des groupes de travail spécialisés, qui traitent du transport routier, du transport ferroviaire, fluvial, du transport combiné, de la sécurité routière. Il y a un groupe devenu mondial, qui établit les normes pour l'homologation et la fabrication des véhicules à moteur. Il y a un autre groupe des transports de matières dangereuses et enfin, un groupe de simplification des procédures douanières et des statistiques de transport, mais il y en a d'autres. J'ai simplement relevé les plus importants.

Le résultat du travail de ces groupes se traduit par 55 accords et conventions internationales qui simplifient le passage des frontières, qui assurent un haut niveau de sécurité et de protection de l'environnement dans les transports, qui encouragent les transports combinés, qui sont en ligne avec les directives de la Commission européenne, et qui sont appliqués, non seulement en Europe, mais aussi en dehors de l'Europe par de nombreux pays.

Les principaux accords de la CEE-ONU qui facilitent les transports en Méditerranée, en général, mais aussi en Méditerranée, sont la convention sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières -ce sont quelques exemples, bien entendu-, la convention TIR, les conventions et accords européens sur la circulation et la signalisation routières, qui établissent les normes, les codes de conduite en Europe et partout dans le monde. Ensuite, il y a la CMR - qui traite plus spécifiquement du contrat des transports par route- et l'AETR, un accord devenu très important, puisqu'il règle les temps de conduite et de repos des conducteurs routiers en trafic international, et qui fait l'objet d'un développement très important, puisque la Commission européenne a initié un processus d'établissement, d'introduction d'un chronotachygraphe digital. L'ATP est celui qui règle le transport, qui établit les conditions pour le transport dans de bonnes conditions sanitaires des produits périssables. Et finalement, l'ADR fixe les règles pour le transport sûr de marchandises dangereuses. Je voulais citer finalement l'AGTC, l'accord qui établit le réseau d'infrastructure de transports combinés en Europe, y compris les installations de transbordement. Je trouve qu'il ne serait pas mal que les principaux ports de la Méditerranée du sud soient également compris dans cet accord. C'est quelque chose sur lequel on peut réfléchir et éventuellement, nous pourrions faire les propositions qui s'imposent.

Les pays de la Méditerranée occidentale peuvent certainement bénéficier de notre travail. De quelle façon ?

- D'abord en participant aux groupes de travail. La participation est libre et ouverte à tous les pays membres des Nations Unies, et il n'y a pas de frais pour participer. Bien entendu, le seul problème, c'est que nous ne pouvons pas financer la participation des délégués aux réunions. Mais en participant aux groupes de travail, vous êtes sûr de trouver les experts des autres pays avec lesquels vous devez travailler.
- En adhérant également aux accords et conventions et en participant à leurs comités administratifs. Certains de ces accords sont gérés par des comités administratifs et on en a la possibilité, les pays qui adhèrent à ces accords et conventions ont une voix, de la même façon que n'importe quel autre pays européen pour les décisions relatives à ces accords.
- Finalement, en utilisant le CETMO, en utilisant TRANSCEM - qui est une structure pour la Méditerranée Orientale - et également un centre de formation à Istanbul qui s'appelle le Transport Training Center.

Nous faisons également le suivi des études liées à la liaison fixe à travers le Détroit de Gibraltar. C'est une contribution, un apport, une dissémination de ces résultats à la communauté internationale.

Certains pays de la Méditerranée du sud ont déjà adhéré aux conventions de la CEE-ONU, et je citerai quelques exemples. Le Maroc a déjà adhéré à 12 de ces conventions et il en a signé une autre. L'Algérie a signé 8 conventions et la Tunisie 7.

Finalement, je voudrais parler d'un programme des Nations Unies pour les liaisons de transport interrégionales. C'est un programme qui a été approuvé sur proposition des cinq commissions régionales de l'ONU, pour accroître la capacité des pays à développer des liaisons interrégionales. Cela comprend les transports, évidemment, les transports à travers la Méditerranée, et les activités du transport en Méditerranée seront gérées par les trois commissions régionales de l'ONU.

Je voudrais simplement terminer pour dire que la Commission économique pour l'Europe, et plus particulièrement ma division, s'est engagée à contribuer à des transports euroméditerranéens efficaces, sûrs et respectueux de l'environnement, que nous le faisons en coopération étroite avec les gouvernements intéressés, avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Asie Occidentale, le CETMO et la Commission européenne.

Et je voudrais terminer en remerciant encore une fois le CETMO pour avoir organisé ce séminaire et le gouvernement espagnol pour l'avoir soutenu.

